



TRÈS IMPORTANT

DOCUMENT À CONSERVER

NE PAS JETER

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS D'ÉVÈNEMENT GRAVE

À PARS LÈS ROMILLY : les risques :



ACCIDENT NUCLÉAIRE



RUPTURE DE BARRAGE



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



TEMPÊTE



INONDATION



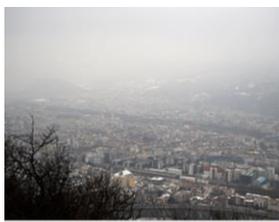
SÉCHERESSE



CANICULE



GRAND FROID



POLLUTION DE L'AIR



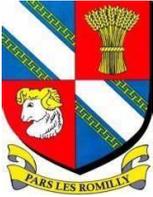
PANDÉMIE GRIPPALE



MOUVEMENT DE TERRAIN

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DICRIM



Pars-Lès-Romilly, le 20 Janvier 2022

Madame, Monsieur,

Ce document de sécurité et de prévention est d'une **TRÈS GRANDE IMPORTANCE** et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent et de mieux les appréhender pour y faire face.

La sécurité civile est l'affaire de TOUS et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, CONSERVER CE FASCICULE.

Le maire,

Loi n° 2004-811 du 13 Août 2004 de modernisation de la sécurité civile :

« Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques technologiques**
(nucléaire, transport de matière dangereuses, rupture de digue des réservoirs Seine, Marne et Aube...)
- **Les risques naturels**
(mouvement de terrain : retrait-gonflement des argiles,...)
- **Les risques météorologiques** (tempête, canicule, grand froid ...)
- **Les risques sanitaires** (épidémie, pandémie,...)

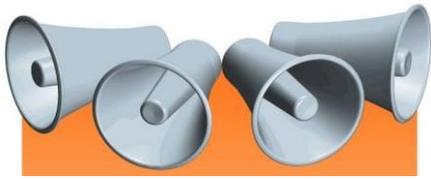
Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de **PARS LÈS ROMILLY** peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.



En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

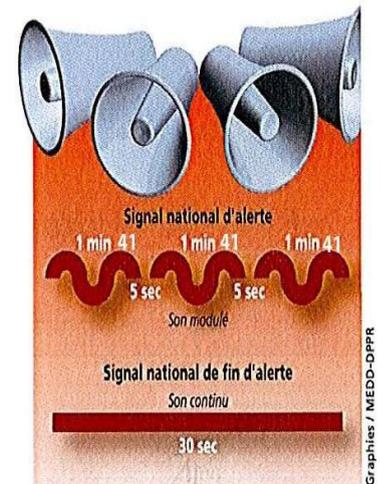
Une alerte annonce un danger immédiat.

Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ la sirène de la mairie ou d'un élu responsable du secteur où vous habitez (voir pages 7 et 8)
- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- ▶ des messages diffusés sur téléphone mobile via l'application « PanneauPocket »
- ▶ la radio et/ou la télévision



Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant **une mise à l'abri** : l'alerte sera donnée par la sirène, testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Elle émet un son caractéristique en trois séquences

d'1 minute et 41 secondes, qui constitue le signal national d'alerte.

A l'écoute du signal national d'alerte dans les communes soumises au risque nucléaire, il convient de rester à l'abri dans un local fermé, et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : les sirènes émettent le **signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes**.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

EXEMPLES DE MESSAGES D'ALERTE que vous pourriez recevoir

SANS EVACUATION des populations

ATTENTION, ALERTE

Un risque menace votre secteur, il s'agit

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

AVEC EVACUATION des populations

ATTENTION, ALERTE

Un évènement exceptionnel est attendu.

Préparez-vous à évacuer

OU

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de rassemblement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le Maire ou les forces de l'ordre.

Évitez d'utiliser les réseaux téléphoniques.

AVEC CONFINEMENT (nuage toxique)

ATTENTION, ALERTE

Un évènement exceptionnel vient de se produire, il s'agit de.....

Rejoignez immédiatement votre maison.

Fermez vos portes et fenêtres.

Bouchez vos aérations.

Coupez votre ventilation.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

Les habitants situés en zone à risque seront alertés
PRIORITAIREMENT lors d'un évènement important

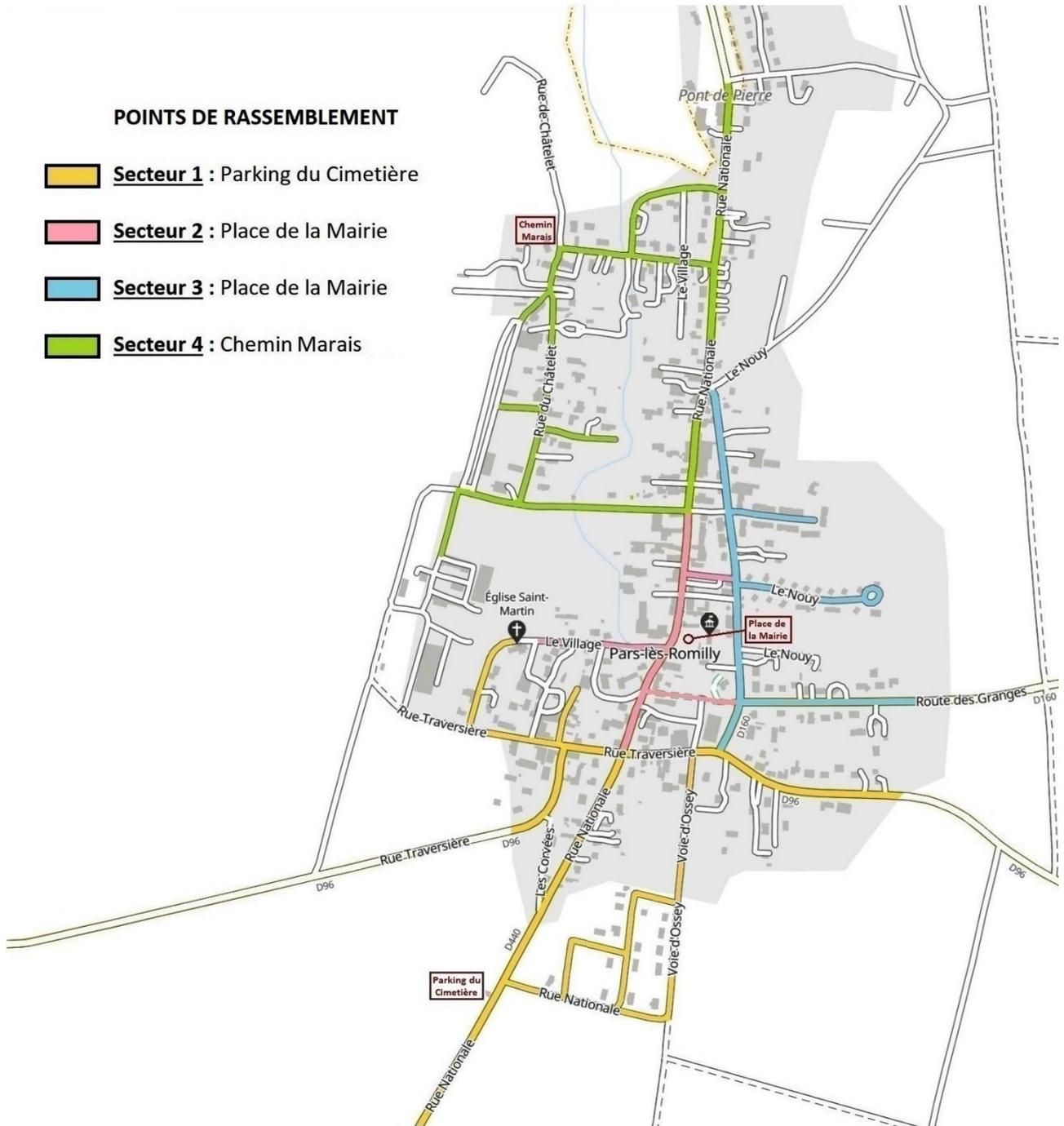
* AVEC EVACUATION des populations

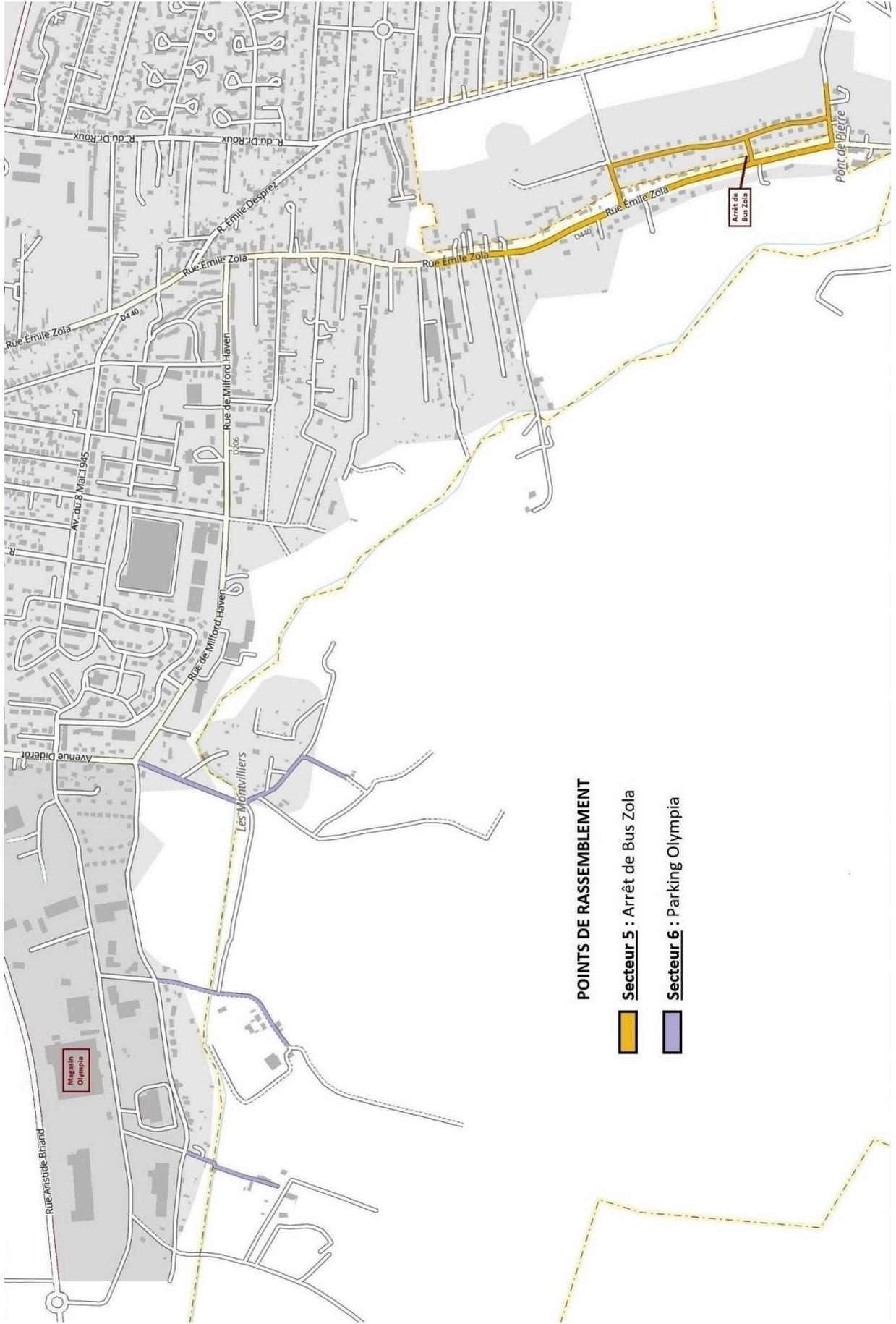
Repérer sur le plan (pages 7 et 8) votre lieu d'habitation et le point de rassemblement indiqué

RUES	POINT DE RASSEMBLEMENT
Fontaine St Jean Impasse Gué Nationale : du feu rouge vers St Martin Dolines Traversière	Parking du cimetière
RUES	POINT DE RASSEMBLEMENT
Source Eglise Cerisiers Nationale : du feu rouge à l'ancien café	Place de la mairie
RUES	POINT DE RASSEMBLEMENT
Granges Nouy Saules Château d'Eau	Place de la mairie
RUES	POINT DE RASSEMBLEMENT
Ferme du château Châtelet de la Pierre Vieux Pont Nationale : de l'ancien bar au n° 3	Chemin du Marais
RUES	POINT DE RASSEMBLEMENT
Peupliers République Nouattes Emile Zola	Arrêt de bus Zola
RUES	POINT DE RASSEMBLEMENT
Allée des Sapins Le Montillier Le Marais	Parking Olympia

POINTS DE RASSEMBLEMENT

-  **Secteur 1** : Parking du Cimetière
-  **Secteur 2** : Place de la Mairie
-  **Secteur 3** : Place de la Mairie
-  **Secteur 4** : Chemin Marais







Risque nucléaire



L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Le risque à PARS LÈS ROMILLY :

PARS LÈS ROMILLY est concernée par le risque nucléaire. La commune est en effet située dans le périmètre de protection réflexe du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Nogent sur Seine (rayon de 20 km autour de la centrale nucléaire).

En cas d'alerte nucléaire (sirène et automate d'appel), il est impératif de se mettre immédiatement à l'abri dans un bâtiment en dur.

Les mesures de prévention :

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires.

Dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) départementale, un Plan Particulier d'Intervention a été élaboré par les pouvoirs publics, prévoyant l'organisation de crise qui serait mise en place en situation d'accident.

Tous les habitants de PARS LÈS ROMILLY doivent s'assurer qu'ils sont en possession de plaquettes d'iode de potassium, dosées à 65 mg. Ces comprimés doivent être conservés dans un endroit sec et accessible, accompagnés de la plaquette d'information qui leur a été remise.

La prise de comprimés d'iode en cas de situation accidentelle doit se faire uniquement à la demande du préfet.

Les moyens de surveillance :

Une surveillance permanente de l'installation est exercée par la centrale de Nogent-sur-Seine et par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr



Risque rupture de digue des barrages-réservoirs

(les cartes des ondes de submersion sont disponibles sur www.aube.gouv.fr)

Le risque à PARS LÈS ROMILLY :

La commune est concernée, pour une partie de son territoire, par le risque de rupture des barrages-réservoirs Marne, Seine et Aube.

Afin de prévenir tout risque d'accident, des mesures de prévention sont mises en œuvre :

- Surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
- Visite bi-annuelle de l'ouvrage par le service de contrôle
- Vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées

L'alerte :

Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture.

La sirène de la mairie sera déclenchée, des messages d'information seront diffusés à la radio.

Le maire dépêchera des élus et des bénévoles de la commune pour informer les personnes des secteurs concernés (cf pages 7 et 8)



Ce que vous devez faire en cas de RUPTURE DE DIGUE de BARRAGE-RÉSERVOIR

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DÈS AUJOURD'HUI :

- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, ... qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée :

- ⇒ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- ⇒ Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

APRES L'INONDATION :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : rupture de digue des barrages-réservoirs

Coupez
électricité et
gaz

Fermez la
porte et les
aérations

Montez dans
les étages

Ecoutez la
radio

Ne prenez pas
votre véhicule



Risque transport de matières dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à PARS LÈS ROMILLY :

La commune est traversée par un gazoduc. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

Les mesures de prévention :

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).



Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :





Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT :

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police/gendarmerie :17 ; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- ⇒ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ⇒ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- ⇒ Ecoutez la radio (notamment Champagne FM, France Bleu)
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants
- ⇒ Ne téléphonez pas
- ⇒ Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- ⇒ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses

Enfermez-vous dans un bâtiment

Bouchez toutes les entrées d'air

Ecoutez la radio

Ne téléphonez pas
ni cigarettes

N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Réflexe en cas d'accident sur une canalisation GRTgaz



- En cas d'accident sur une canalisation, voici les effets possibles :
 - Projections de terre, pierres et autres éléments présents dans le sol,
 - Bruit intense,
 - Déflagration (onde de surpression avec dégâts significatifs associés de type bris de vitre),
 - En cas d'inflammation, intense chaleur émise par le rayonnement de la flamme.
- En cas d'accident sur une canalisation de transport de gaz haute pression, nous vous rappelons les règles de conduite à tenir :

SANS fuite apparente :

- Même si seul le revêtement semble touché, ne remblayez pas. La canalisation est fragilisée et peut se détériorer rapidement en fonction des conditions d'exploitation.
- Prévenez GRTgaz, au numéro d'urgence du Centre de Surveillance Régional.

N°Vert 0800 30 72 24

NUMÉRO D'ALERTE

- Attendez l'arrivée des techniciens de GRTgaz qui se déplaceront pour expertiser les dégâts et prendre les premières mesures.

AVEC fuite apparente :

- Ne tentez pas de stopper la fuite
- En cas d'inflammation, ne tentez pas d'éteindre la flamme
- Interrompez les travaux, coupez les moteurs des engins et interdisez toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite,
- Eloignez toute personne du lieu de la fuite,
- Téléphonnez immédiatement aux pompiers, gendarmerie, police,
- Puis téléphonez au n° d'urgence vert précisé sur votre compte rendu de chantier, 24h/24 et 7 jours/7, ou au numéro du Centre de Surveillance Régional

N°Vert 0800 30 72 24

NUMÉRO D'ALERTE

- Attendez à distance la venue des secours et des techniciens de GRTgaz.

Le numéro vert indiqué sur cette page est un numéro d'urgence

Il n'est à utiliser qu'en cas d'accident.

Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Le risque à PARS LÈS ROMILLY :

La commune se situe sur une **zone d'aléa moyen** pour les argiles.

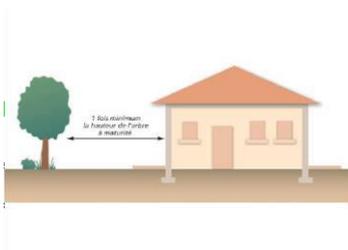
Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site www.argiles.fr).

Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la végétation du bâti : les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réalisez une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr

Risque Tempête – Vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Evitez de sortir durant l'épisode de tempête.

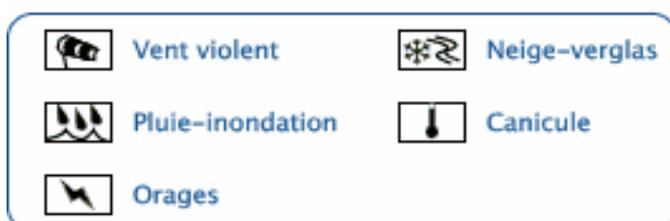
Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Ce que vous devez faire en cas de tempête

DÈS AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- ⇒ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ⇒ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ⇒ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ⇒ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ⇒ N'intervenez pas sur les toits
- ⇒ Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – Vents violents

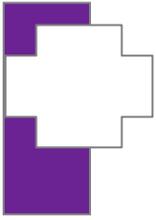
Enfermez-vous dans un bâtiment

Fermez portes et volets

Ne montez pas sur un toit

Ne prenez pas votre véhicule

Ne restez pas sous les lignes électriques



Risques sanitaires : Exemple de la pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

Les mesures de prévention :

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).

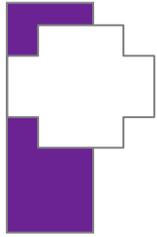


Rappel des bons réflexes en cas de pandémie

Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV

Lavez-vous
régulièrement les
mains au savon
et/ou avec une
solution
hydroalcoolique

Evitez tout contact
avec une
personne malade



Risques sanitaires : Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc ...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc ...).



Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

CANICULE

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Enfant et adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée
Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.
La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte
Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.
Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



Les numéros utiles :

- **Mairie de PARS LES ROMILLY** **03 25 24 85 15**
- **Sous Préfecture de :**
Nogent sur Seine **03 25 39 82 19**
- **Préfecture de l'Aube :**
Troyes **03 25 42 35 00**
- **Direction Départementale
des Territoires (DDT)**
 - Agence nord ouest **03 25 39 59 40**
 - Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**
- Numéro d'appel d'**urgence européen unique**,
disponible gratuitement partout dans l'Union
européenne **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- ▶ **Numéro d'urgence pour les personnes
sourdes et malentendantes**
(contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- ▶ **ERDF / GRDF** **03 25 06 19 32**
- ▶ **GRTgaz** **0800 30 72 24**
- ▶ **Conseil Général**
Centre routier **0800 12 10 10**
- ▶ **Météo France** **08 92 68 02 80**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

www.meteofrance.com

<http://aube.gouv.fr> : Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>